



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 juin 2025

Publié le : 27/06/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Secrétaire :

Mme Pascale BILLEREY

Étaient absents :

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

OBJET : 29 - Attribution d'aides au titre de l'appel à projets de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale

Délibération n° 007975

Attribution d'aides au titre de l'appel à projets de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	05/06/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal d'attribuer des aides à des associations bisontines, dans le cadre de l'Appel à projets de la Ville de Besançon. Cette année, les demandes portent à la fois sur des projets au titre de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale.

Le dispositif d'appel à projets de solidarité vise à encourager et à soutenir les associations bisontines souhaitant mener un projet de solidarité internationale ayant un réel impact pour les populations au Sud, ou souhaitant organiser une manifestation d'éducation à la citoyenneté mondiale à Besançon. Lancé en 2012, ce dispositif permet de donner un coup de pouce significatif aux petits projets soutenus, mais aussi de produire un effet levier pour les projets plus importants qui sollicitent également l'aide d'autres collectivités territoriales et notamment de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La Ville de Besançon alloue cette année pour ce dispositif un budget de 15 000 €, à répartir entre les différents projets devant répondre aux principaux critères suivants :

- la cohérence avec les valeurs de la Ville : développement inclusif, éducation, jeunesse, environnement, valorisation du patrimoine, solidarité, qualité de la vie,
- la viabilité et la pérennité du projet,
- la prise en compte de l'égalité des genres,
- l'ancrage local notamment à travers l'existence d'un ou plusieurs partenaires locaux (pour les projets à l'étranger),
- la justification de l'intérêt local, au moyen d'actions de sensibilisation sur le territoire bisontin, et d'une réelle réciprocité,
- la capacité du porteur de projet à mobiliser d'autres co-financeurs et/ou des partenariats,
- l'inscription dans une véritable démarche de développement durable.

L'exigence de ce cadrage doit permettre d'encourager les projets réellement efficaces et pérennes. Pour les aider, les porteurs de projets locaux peuvent bénéficier des conseils et formations en conduite de projets de solidarité internationale dispensés par l'association Bourgogne Franche-Comté International. Cet appui, entièrement gratuit, est financé par le biais de l'Etat et des collectivités locales de la région et doit permettre aux acteurs d'améliorer la qualité de leurs projets.

Pour cette 14ème édition, le Service des Relations internationales a reçu 9 dossiers de candidature, 6 au titre de la solidarité internationale et 3 portant sur un projet d'éducation à la citoyenneté mondiale. Sur la base du règlement, une première analyse technique des 9 dossiers reçus a été effectuée par le Service des Relations internationales (complétude, conformité aux objectifs de l'appel à projets) et BFC International. Ce dernier a analysé les projets déposés au regard notamment :

- de la méthodologie de projet,
- du partenariat envisagé avec les acteurs sur place,
- des résultats visés et de l'impact pour les bénéficiaires,
- du montage budgétaire,
- de la valorisation du projet prévue à Besançon,
- de l'impact à moyen et long terme pouvant être attendu.

Le jury composé d'élu(e)s volontaires (Sadia GHARET, Elise AEBISCHER) s'est réuni à l'invitation de l'adjointe en charge des relations internationales afin de mieux s'approprier ce dispositif, d'apporter un

regard politique élargi sur les projets et de préparer la proposition au Conseil municipal des subventions à attribuer aux associations.

Le jury ainsi constitué propose donc au Conseil Municipal d'accorder cette année une aide financière à 7 projets, pour un montant total de 15 000€. Le tableau ci-après dresse le bilan des attributions proposées :

Appel A Projets 2025

Appel à Projets de Solidarité Internationale 2025

Association	Pays	Résumé du projet	Coût du projet	+ Visitation	Coût départ	Subs. identifiée	Mont. Supp. Public	Mont. proposé	Observations
Ludo Enfants	Gambie	Ce projet vise à créer des environnements ludiques et éducatifs pour les enfants en situation de vulnérabilité, en leur offrant des activités adaptées qui favorisent leur développement physique, psychologique et social. Il s'agit de mettre en place des ateliers créatifs, des espaces de lecture et des animations culturelles pour stimuler leur épanouissement tout en réduisant leur stress et isolement. Les enfants hospitalisés ou issus de milieux défavorisés bénéficieront également de bibliothèques mobiles, de clubs éducatifs et de soutiens adaptés à leurs besoins. Le projet mobilise éducateurs, animateurs, personnel soignant, psychologues et bénévoles, tout en impliquant les familles et les communautés pour garantir une appropriation durable. A travers ces actions, l'objectif est de renforcer le bien-être global des enfants, tout en promouvant l'équité et l'inclusion sociale. Les activités auront lieu au : <ul style="list-style-type: none"> • CHU Donka = Conakry = Service pédiatrie = Centre de nutrition = Service néonatal ; • Diverses structures accueillant des enfants (tel que des établissements scolaires, crèches, garderie etc.) à Conakry, Kindia et Boké. 	22 300 €	14 300 €	9 500 €	3 000 €	31,68%	3 000 €	Le projet a prouvé son efficacité à travers les actions menées en 2023-2024 par Claire Phisson au CHU de Donka, avec le soutien de partenaires solides, dont le (et) des associations culturelles locales. Les activités proposées sont intéressantes, réalistes, bien que quelques éclaircissements soient nécessaires pour une meilleure compréhension du dossier. Afin de garantir une mise en œuvre optimale, serait pertinent de commencer par une version plus réduite du projet lors de la première année, ce qui permettrait de mieux en maîtriser les aspects pratiques tout en assurant son succès. Le jury souhaite aider ce projet à hauteur de 3000 €.
FEKRA	Palestine, Gaza	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet consiste en 25 ateliers d'animation éducative et des ateliers au théâtre qui seront organisés dans 6 abris/séjours et/ou centres sociaux de la bande de Gaza. Chaque atelier durera trois jours. Les participants seront initiés aux techniques et méthodes de l'animation et du théâtre, et réaliseront des courts métrages d'animation et des sketches. Les formateurs de Fekra sélectionneront les enfants nécessitant un soutien plus important parmi les 25 ateliers de formation pédagogique et les intégreront à des ateliers de production de dix jours. Ils réaliseront trois films d'animation de 2 à 3 minutes chacun et trois pièces de théâtre reflétant leurs sentiments, leurs besoins, leurs émotions, etc. • A l'issue du travail avec chaque école/centre social, une exposition sera organisée pour présenter le travail des enfants. Lors de cette présentation, toutes leurs productions (films d'animation, dessins, storyboards et croquis) seront utilisées et exposées. • Parallèlement à la mise en œuvre du projet, une documentation complète des différentes étapes sera fournie, avec photos et vidéos. Les organismes concernés recevront des copies de cette documentation. 	32 400 €	32 400 €	32 400 €	3 000 €	9,26%	3 000 €	Le projet répond à un besoin crucial en créant un espace d'expression et de créativité pour les enfants victimes à Gaza, en continuité avec l'initiative "Qu'en disent les arts" lancée en 2024. Il offre aux enfants des camps un espace de répit, reconstruction et de rassemblement, tout en favorisant l'éducation et la paix. Le soutien de partenaires locaux solides, notamment l'association FEKRA Inst Gaza, avec une contribution de 8 000 €, renforce la viabilité du projet. Bien que le projet soit ponctuel, il répond à un besoin urgent dans un contexte où les infrastructures éducatives et culturelles sont rares. Le jury souhaite aider ce projet à hauteur de 3000 €.
BENKADI	Côte d'Ivoire	Le projet agricole de développement durable mené par l'association Benkadi – Joie Production en Côte d'Ivoire, dans la commune de Hermankono-Goro, vise à promouvoir l'agriculture biologique et à améliorer les conditions de vie des agriculteurs locaux. Il associe la culture de la vanille sous les cacaoyers et la culture maraîchère afin de diversifier les sources de revenus et de lutter contre la monoculture. Depuis son lancement en 2020, le projet a permis de créer 5000 emplois saisonniers et 10 emplois fixes, favorisant ainsi l'autonomisation économique des populations rurales. Il encourage également la transition vers des pratiques agroécologiques grâce à des formations et des sensibilisations des agriculteurs à l'agriculture biologique. Pour assurer une production durable, des infrastructures ont été mises en place, notamment des pépinières, des ombrières, un système d'irrigation et un processus de labellisation en agriculture biologique. Inserti dans une vision de développement durable, ce projet permet d'offrir aux communautés rurales un avenir plus stable et prospère.	8 000 €	N/A	8 000 €	3 000 €	37,50%	1 000 €	Le projet favorise le développement des compétences locales par des formations continues et du coaching entrepreneurial, avec des infrastructures agricoles en place et des projets d'extension en cours. Depuis 2020, il a permis de cultiver 18 hectares, créer 5 000 emplois saisonniers et 10 emplois fixes, répondant aux besoins locaux. Toutefois, plusieurs points de vigilance subsistent : les frais de personnel ne sont détaillés, le chronogramme et le budget manquent de précision, et les activités ne sont pas clairement définies. Malgré ces lacunes, le projet répond à des enjeux locaux importants et bénéficie d'une valonisation à Besançon à travers des actions culturelles. Le jury souhaite aider ce projet à hauteur de 1000 €.
Association Palestine Amicale	Palestine, Cisjordanie	L'association Palestine Amicale intervient en réponse aux conséquences néfastes de la construction du "Mur de Séparation", de l'implantation de colonies israéliennes et de la création de routes illégales, qui ont entraîné la destruction de près d'un million d'oliviers, portant préjudice à l'agriculture palestinienne et à la production d'huile d'olive. Ses actions consistent à soutenir les agriculteurs en valorisant de nouvelles terres, en luttant contre la désertification et en leur permettant de vivre décemment de leur travail en restant en Palestine. Cela se traduit par le reboisement régulier d'oliviers dans différents villages à travers le territoire palestinien. De plus, cette année, l'association fournit du compost biologique à des agriculteurs ayant suivi une formation, s'engageant ainsi dans un processus de labellisation d'huile biologique.	25 550 €	20 850 €	20 850 €	3 000 €	14,39%	2 500 €	Le projet bénéficie d'un fort ancrage local, avec des actions déjà bien établies, comme la plantation de plus de 55 000 oliviers et la mise en place de formations continues, ce qui témoigne de sa solidité et de son impact durable. Les partenariats solides et l'extension vers la gestion durable de l'eau renforcent encore sa pertinence. Toutefois, il faut veiller à ce que le projet ne soit pas récurrent et propose des éléments nouveaux dans le cadre de futures candidatures à l'appel à projets. Le jury souhaite aider ce projet à hauteur de 2500 €.
TOGOVI	Togo	Nous participons au financement d'un terrain, d'une superficie de 10 ares, destiné à la construction d'un centre médico-social. Ce centre permettra d'améliorer l'accès à la santé de la population togolaise en bénéficiant d'une meilleure prise en charge et de soins plus adaptés. Nous apportons également du matériel médical mais aussi des produits d'hygiène, des jouets, des vêtements, etc, que nous achetons sur place afin de favoriser l'économie locale. Nous ne récoltons en France que du matériel qui est peu produit au Togo. Parallèlement à cela, nous réalisons des actions de prévention sur l'hygiène auprès des enfants et adolescents dans les écoles et les orphelinats. Nous menons également des actions de sensibilisation sur un thème plus spécifique, choisi à partir des recommandations sanitaires nationales, auprès des femmes du village. Lors de ces temps d'échanges, nous souhaitons également proposer aux femmes des ateliers de fabrication de serviettes hygiéniques réutilisables.	19 900 €	N/A	19 900 €	1 000 €	5,02%	0 €	Le projet porté par l'association TOGOVI répond à des besoins locaux réels, en abordant des thématiques essentielles comme la santé, l'éducation et l'hygiène personnelle, particulièrement pertinentes dans le contexte togolais. Toutefois, il émerge davantage dans une logique humanitaire que dans une démarche de développement durable. La durée de l'intervention (1 mois) et l'absence d'implication active de l'association dans la construction du centre médico-social ne correspondent pas aux critères fixés dans le cadre de l'appel à projets. Le jury décide de ne pas accorder de subvention dans ce cadre.
Voilà au Togo	Togo	L'association a construit un bâtiment qui offre un accueil de huit chambres et trois annexes pour loger le gardien, les partenaires et des locataires. Le centre garantit la distribution d'eau, une alimentation aux jeunes hébergés préparée par une cuisinière, un équipement informatique et téléphonique adapté à leur handicap, un encadrement social par un assistant éducateur. Ce projet vise à améliorer les conditions d'hébergement des jeunes délinquants visuels accueillis au Centre d'Hébergement pour Aveugles et Malvoyants (CHAM). L'association VAT souhaite pour cela poursuivre son œuvre par : <ul style="list-style-type: none"> - La construction d'un mur d'enceinte autour du centre. - L'aide au fonctionnement (salaires, alimentation, soins...) - Sensibilisation des habitants à la déficience visuelle. 	16 926 €	20 626 €	15 726 €	3 000 €	19,08%	3 000 €	Le projet répond à un besoin local essentiel en améliorant les conditions de vie de jeunes du centre. La construction d'un mur d'enceinte renforcerait la sécurité des enfants, contribuant ainsi à leur bien-être. La pérennisation des emplois des salariés garantit la continuité du fonctionnement du centre et un accompagnement stable pour les élèves. Le soutien financier est crucial, car sans l'aide de partenaires français, aucun soutien local ou gouvernemental ne pourrait prendre le relais, surtout en périodes de fonctionnement du centre. Bien que le projet ne relève plus d'une aide au développement classique, l'investissement demandé est nécessaire pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement du centre. Le jury souhaite aider ce projet à hauteur de 3000 €.

Appel à Projets Éducation à la Citoyenneté Mondiale 2025

C. MADE Besançon	Besançon	<p>Ce projet s'inscrit dans le cadre du festival national de La Cimade, Migrant'scène, ainsi que du Festival des Solidarités. L'équipe de La Cimade Besançon saisit cette opportunité pour aller à la rencontre du grand public à travers des interventions dans des lieux publics. L'objectif est de déconstruire les préjugés sur la migration et de mettre en lumière l'impact des changements climatiques sur les dynamiques migratoires.</p> <p>Trois interventions seront organisées en amont de la pièce "Des pinlandes et des manguiers", portée par Festisol le 30 novembre. Ce spectacle explore les enjeux de la désertification au Burkina Faso et ses conséquences sur les migrations. Lors de ces interventions un questionnaire sur les enjeux climatiques et les migrations sera proposé.</p> <p>Le point d'orgue du projet sera la mise en dialogue entre ces interventions et la pièce, avec une soirée-conférence réunissant un sociologue ou un spécialiste des questions climatiques et migratoires, afin d'approfondir la réflexion et d'encourager les échanges avec le public.</p>	4 300 €	6 300 €	3 800 €	2 000 €	62,63%	1 500 €	<p>Le projet de sensibilisation et de déconstruction des préjugés liés à la migration : renouveau avec de nouveaux objectifs, en mettant l'accent sur les migrations climatiques afin de toucher un public plus large et non initié. Cette approche étayée vise à sensibiliser de manière globale à cette problématique. Les partenariats du cadre du Festisol semblent intéressants et pertinents. Le jury souhaite aider ce projet à hauteur de 1500 €.</p>
CCFD	Besançon	<p>Ce projet vise à sensibiliser le grand public aux impacts de l'extractivisme sur les populations, notamment dans les pays du Sud, et l'environnement à travers une journée festive principale et plusieurs journées d'intervention dans l'espace public. Porté par un réseau d'acteurs engagés à Besançon ces événements visent à mobiliser les citoyens.nes à travers d'outils d'éducation populaire (théâtre de rue, débats citoyens, expositions interactives, Escape-Game, conférences gestuclées...). Il pourra offrir un cadre dynamique favorisant la réflexion sur l'activité d'extraction des ressources naturelles dans le monde et promouvoir des actions d'engagements de la part de nos citoyens.nes. Nous réaliserons des animations culturelles (musique, danse, performances artistiques) pour renforcer la convivialité et l'espérance, mais aussi comme outils d'ÉCSI. Ouverte à tous, cette journée encouragera le dialogue sur les droits humains et les alternatives durables au modèle d'extraction.</p>	8 040 €	8 850 €	6 650 €	3 000 €	45,11%	1 000 €	<p>Le projet proposé est bien aligné avec les critères attendus et respecte les règles de financement. Les objectifs et les actions associées sont cohérents et réalistes par rapport aux indicateurs de résultats fournis. La démarche multi-acteurs est un plus fort, assurant une diversité d'approches pour sensibiliser aux impacts de l'extractivisme à l'échelle mondiale.</p> <p>Cependant, le porteur de projet pourrait renforcer l'évaluation de l'impact en ajoutant des indicateurs de suivi qualitatifs et travailler plus finement le lien entre les différentes composantes du projet. Le jury souhaite aider le projet à hauteur de 1000€.</p>
Franche Comté	Besançon	<p>Le projet consiste dans l'organisation de trois séances, accompagnées pour au moins une d'entre elles d'intervenants liés à la réalisation du film.</p> <p>Au moins une séance se déroulera au foyer « Habitat Jeunes » les Oiseaux à Besançon.</p> <p>Une se déroulera dans un quartier sensible de Besançon.</p> <p>La troisième séance se déroulera au lycée Jules Haag. Un projet Erasmus est en train de se concrétiser entre cet établissement scolaire et un autre de Bistrița (ville jumelée avec Besançon). Cette collaboration se fera autour du cinéma roumain. Des élèves de lycée Jules Haag étant inscrits en option cinéma seront impliqués et seront encadrés par le professeur Mr Paul Lo Papa. Lors d'une soirée spéciale en novembre 2025 nous mettrons à l'honneur ce partenariat.</p> <p>Ce partenariat fera l'objet d'une demande de subvention complémentaire à la Région BFC.</p> <p>Chaque séance de présentation du film donnera lieu à un débat postérieur à la projection.</p>	4 000 €	4 150 €	2 500 €	2 000 €	80,00%	0 €	<p>Le projet ne répond pas vraiment aux critères de l'éducation à la citoyenneté mondiale fixés dans le cadre de l'appel à projets et ne paraît pas assez étoffé pour assurer une sensibilisation large. Le jury décide de ne pas accorder de subvention dans ce cadre.</p>
			TOTAL sol clé			23 000 €	TOTAL attribué	15 000 €	

Soutien financier Ville

Nom de la structure	Montant 2022	Montant 2023	Montant 2024	Montant prévisionnel 2025
Ludo Enfants	0	0	0	3000
Fekra	0	0	0	3000
Voir au Togo	0	3000	0	3000
Palestine Amitié	3000	3000	3000	2500
Benkadi France	0	0	0	1000
CIMADE	0	0	1000	1500
CCFD	0	0	0	1000

L'ensemble de ces subventions feront l'objet d'un versement en une fois au bénéficiaire à compter de sa notification.

Elles ne seront pas versées ou seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme au projet pour lequel elle a été attribuée,
- d'annulation du projet,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,

Le bénéficiaire devra se soumettre aux modalités de contrôle telles que définies à l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales.

En cas d'accord, les crédits correspondants, soit la somme de 15 000 €, seront pris en charge sur la ligne 65.048.65748.0022206.10069.

Suite à la demande d'un Conseiller Municipal, Mme la Maire soumet au vote le recours au vote séparé.

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre, le Conseil Municipal rejette la proposition d'un vote séparé, conformément à l'article 19 du Règlement Intérieur de la Ville de Besançon :

Proposition rejetée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 10

Contre : 42

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Suite au rejet par l'assemblée délibérante du recours au vote séparé, Mme la Maire soumet au vote l'ensemble des subventions telles que présentées au rapport.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil Municipal attribue :

- 3 000 € à l'association Ludo Enfants,
- 3 000 € à l'association FEKRA,
- 3 000 € à l'association Voir au Togo,
- 2 500 € à l'association Palestine Amitié,
- 1 000 € à l'association BENKADI France,
- 1 500 € à l'association La CIMADE,
- 1 000 € à l'association CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement).

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions*: 10

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pascale BILLEREY
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT